

## Bureau Communautaire du 11 juin 2015

**Etaient présents :**

Pascal LAPERCHE – Alain LERDU – François NERAUD – Alexandre FRESCHI – Pierre IMBERT – Michel PERAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE) – Jean-Luc ARMAND – Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINEDE Maryline DE PARSCAU - Gilbert DUFOURG – Jacques BILIRIT (à compter du dossier 7) – Alain PREDOUR Michel GUIGNAN - Jean-Max MARTIN – Francis DUTHIL – Daniel BENQUET (+ pouvoir de Dante RINAUDO) Philippe LABARDIN (à compter du dossier 7) – Daniel BORDENEUVE - Didier MONPOUILLAN (+ pouvoir Bernard MONPOUILLAN) - Michel FEYRY Marie-France BONNEAU – Nicolas MINER – Francis LABEAU Gilles LAGAUZERE (+ pouvoir Thierry CONSTANS) - Christine VOINOT – Jacques BRO - André CORIOU (+ pouvoir Michel COUZIGOU) – Jacky TROUVE - Jean GUIRAUD - Christophe COURREGELONGUE

**Absents ou excusés :**

Patrick GAUBAN – Catherine BERNARD – Carole VERHAEGHE (pouvoir à Michel PERAT) Jean-François THOUAZEAU – Thierry CONSTANS (pouvoir à Gilles LAGAUZERE) – Maryse VULLIAMY Guy PEREUIL - Guy FARBOS – Jean-Claude DERC – Bernard MANIER – Régine POVEDA – Michel COUZIGOU (pouvoir à André CORIOU) – Gaëtan MALANGE – Bernard MONPOUILLAN (+ pouvoir à Didier MONPOUILLAN) Jean-Pierre VACQUE – Daniel BARBAS – Dante RINAUDO (pouvoir à Daniel BENQUET)

### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE DU MAS D'AGENAI AU PROFIT DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération **n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée**, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière d'adoption des conventions de mises à disposition de service entre VGA et les communes membres ou vice et versa en application de l'article L. 5211-4-1 du CGCT

Considérant que dans le cadre de la mutualisation des services, il est jugé plus rationnel que Val de Garonne Agglomération puisse utiliser, pour la tenue du guichet, l'entretien des vestiaires et le suivi technique, le nettoyage des plages et les espaces verts de la piscine du Mas d'Agenais, les services de la commune. Elle propose donc de signer une convention de mise à disposition de services pour l'année 2015.

Cette convention a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition des services de la commune du Mas d'Agenais au profit de Val de Garonne Agglomération dans la mesure où ces services assurent la tenue du guichet, l'entretien des vestiaires, l'entretien technique de la piscine et des espaces verts.

La mise à disposition concerne le personnel du service technique, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.

Considérant que les agents de la commune de Mas d'Agenais mis à disposition de Val de Garonne Agglomération demeurent statutairement employés par la commune de Mas d'Agenais dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Concernant la fonction de régisseur suppléant, un arrêté de nomination devra être pris par Val de Garonne Agglomération.

Considérant que Val de Garonne Agglomération remboursera à la commune de Mas d'Agenais les sommes correspondantes au temps passé par les services communaux, selon les modalités prévues dans la convention.

Le Président propose au Bureau de bien vouloir approuver la décision suivante :

## Le Bureau de la Communauté Val de Garonne Agglomération

**Valide** la convention de mise à disposition des services de la commune de Mas d'Agenais pour la gestion et l'entretien de la piscine transférée à Val de Garonne Agglomération ;

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Marmande, le 11 Juin 2015  
Le Président,

### Résultat du Vote :

<b><i>Votant</i></b>	<b>33</b>
<b><i>Pour</i></b>	<b>33</b>
<b><i>Contre</i></b>	<b>/</b>
<b><i>Abstention</i></b>	<b>/</b>

Publication et affichage :  
Le 12.06.2015

**Daniel BENQUET**